

RÈGLES DE CHEMINEMENT

DOCTORAT EN ÉCONOMIQUE

ÉSG / UQAM

Tous les étudiants sont invités à visiter le lien intitulé :
<https://etudier.uqam.ca/info-etudes>

Sommaire du document

1. Informations administratives et liens utiles

- 1.1. Rendez-vous et information
- 1.2. Adresse électronique courrier.uqam.ca et coordonnées (adresse, téléphone)
- 1.3. Bureau de travail
- 1.4. Inscription et frais de scolarité
- 1.5. Cours de révision
- 1.6. Autres liens utiles

2. Description de la scolarité du programme

- 2.1. Description de la scolarité du programme
- 2.2. Choix de la direction d'un sujet de recherche et approbation éthique
- 2.3. Rédaction de thèse
- 2.4. Prolongations

3. Examens de qualification et conditions du maintien dans le programme

- 3.1. L'exigence de moyenne cumulative de 2.7 / 4.3
- 3.2. L'exigence d'une moyenne de B+ en économétrie
- 3.3. L'exigence de réussite des examens de synthèse en micro/macro
- 3.4. L'exigence de réussite au cours ECO 9100

4. Rédaction et examens de spécialisation

- 4.1. Examen de spécialisation (fin de la deuxième année)
- 4.2. Séminaires de recherche doctorale (fin de la troisième année)
- 4.3. Remarques concernant ces deux examens

5. Présence aux séminaires départementaux et aux séminaires internes

6. Financement

7. Préparation au marché du travail

8. Dépôt de la thèse et soutenance

9. Informations générales

1. Informations administratives et liens utiles

1.1. Rendez-vous et information

Nous vous rappelons que nous sommes disponibles en tout temps pour répondre à vos questions. Il est primordial de communiquer avec la direction des programmes dès qu'un problème apparaît, afin de trouver au plus vite un moyen d'y remédier.

Le secrétariat des programmes d'études avancées en économie (DS-5450) est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 00 à midi et de 13 h 15 à 16 h 00. En raison de la Covid, il est recommandé de communiquer avec nous par courriel.

Pour discuter avec le directeur des programmes, il est suggéré de prendre rendez-vous - par courriel boisselle.martine@uqam.ca.

1.2. Adresse électronique *courrier.uqam.ca* et coordonnées (adresse, téléphone)

Dès que votre première inscription est validée par l'assistante à la gestion des études, il est très important d'activer votre adresse électronique de l'UQAM. Cette adresse doit obligatoirement être utilisée pour tous les messages liés à vos études.

Cliquer sur <https://etudier.uqam.ca/etudiants-actuels> *Mon courriel* et suivre la procédure. Pour cette opération, vous aurez besoin de votre code permanent et NIP. Lorsque votre adresse électronique est activée, prière de faire parvenir un courriel à : boisselle.martine@uqam.ca afin de vérifier qu'elle fonctionne bien.

Lorsque vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, vous devez apporter la modification dans votre portail étudiant, et en informer le secrétariat des études avancées en économie - l'information n'est pas transmise automatiquement.

Cliquer sur <https://etudier.uqam.ca/etudiants-actuels>, *Coordonnées personnelles*.

1.3. Bureau de travail

Le Département des sciences économiques dispose de quelques bureaux de travail pour les étudiants de 2e et 3e cycles. Ils sont prévus pour l'étude ou pour le travail individuel. Le Département se réserve le droit de retirer un bureau à toute personne qui ne l'utilise pas de façon régulière et respectueuse. Merci de respecter les règles de bon sens, de bonne conduite, de respect d'autrui, mais aussi d'hygiène du local et personnelle. Prière de communiquer au secrétariat pour inscrire votre nom sur la liste d'attente. *En raison de la pandémie, nous ne prenons pas de réservation présentement.*

1.4. Inscription et frais de scolarité

Tous les étudiants admis doivent obligatoirement s'inscrire à chacun des trimestres, pendant toute la durée du programme et payer les frais liés à l'inscription. Les informations sur les droits de scolarité et autres frais sont disponibles à l'adresse suivante : <https://etudier.uqam.ca/cout-bourses> Veuillez noter que l'Université prélève des frais supplémentaires de 52 \$ pour tout retard à l'inscription. Il est donc important de respecter les dates d'échéance fixées. Un défaut d'inscription mène à l'exclusion du programme.

Les doctorants n'ont pas accès à l'inscription en ligne. Toutes inscriptions et modifications d'inscription doivent être validées par le secrétariat des programmes.

1.5. Cours de révision

À la fin du mois d'août, des cours de révision de mathématique (optimisation, algèbre linéaire, systèmes dynamiques, etc.), de statistiques (distributions de probabilité, inférence statistique et tests d'hypothèse, etc.) et de préparation aux logiciels utilisés en cours (MATLAB, R, LaTeX et STATA) ainsi que la manière d'y accéder via le laboratoire virtuel de l'ESG-UQAM (<https://virtuel.esg.uqam.ca>), sont offerts gratuitement par le Département des sciences économiques.

Documents pour MATLAB, pour R et pour LATEX :

https://stephanesurprenant.weebly.com/tutorials_and_teaching.html

Ces cours, d'une durée de 12 heures chacun, sont fortement conseillés à tous les nouveaux étudiants de maîtrise et de doctorat.

1.6. Autres liens utiles

Les activités du Département des sciences économiques ainsi que les dates de séminaires sont disponibles sur le site <http://economie.esg.uqam.ca>.

Nous vous conseillons de naviguer sur tous les onglets pour y trouver des informations, comme par exemple : LaTeX, les règles de mise en forme d'une thèse, des informations sur le marché du travail :

<https://economie.esg.uqam.ca/vie-etudiante/>

Pour toutes informations sur l'Association Étudiante des Cycles Supérieurs en Économique (AECSE) :

<https://economie.esg.uqam.ca/vie-etudiante/> – Associations étudiants modulaires

2. Description du programme

2.1. Description de la scolarité du programme

Le programme de doctorat est composé de *90 crédits*, dont *30 crédits* pour la scolarité et *60 crédits* pour la thèse. La durée du programme est officiellement de 4 ans, dont 3 ans de scolarité. Des prolongations sont possibles mais elles ne sont pas automatiques.

Le temps partiel n'est pas permis pendant la scolarité du programme. Ainsi, pour être considéré à temps complet, l'étudiant en scolarité de doctorat doit s'inscrire à un minimum de trois cours par trimestre. Notez que tous les cours du programme ne sont offerts qu'une seule fois par année.

La moyenne requise pour demeurer dans le programme est de 2.7/4.3. Une moyenne inférieure mène à l'exclusion du programme. Une moyenne cumulative d'au moins 3.7/4.3 est un atout important pour les différents concours de bourses.

La description de la scolarité est la suivante : l'étudiant doit suivre 10 cours (de 3 crédits chacun) lors de ses 3 premières années de doctorat. La répartition des cours obligatoires et des cours aux choix est résumée dans le tableau suivant.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Automne	Cours obligatoires : - ECO 9011 - ECO 9015 1 cours au choix	1 ou 2 cours au choix dont 1 cours à sujets	Activité de recherche	Rédaction
Hiver	Cours obligatoires : - ECO 9001 - ECO 9035 <u>OU</u> - ECO 9036 1 cours au choix	1 ou 2 cours au choix dont 1 cours à sujets	Cours obligatoire : ECO 9100	Rédaction
Été	Activité de recherche	Activité de recherche	Rédaction	Rédaction

Ainsi, la première année, l'étudiant doit suivre 6 cours, dont les cours obligatoires suivants :

ECO 9001 : Microéconomie avancée II
 ECO 9011 : Macroéconomie avancée II
 ECO 9015 : Méthodes d'analyse dynamique

ECO 9035 : Microéconométrie ou
 ECO 9036 : Macroéconométrie

Il convient de noter que l'étudiant doit choisir entre les cours ECO 9035 et ECO 9036 mais que rien ne l'empêche de prendre le deuxième en option la première ou la deuxième année. L'étudiant doit choisir 3 cours la deuxième année et il peut les répartir comme il le souhaite.

En troisième année, l'étudiant doit s'inscrire au cours ECO 9100, Séminaire de recherche doctorale, où un examen de présentation de son sujet de thèse est prévu en fin de troisième année.

Remarques :

- (i) Dans tous les cas, l'étudiant doit discuter de ses choix de cours avec le directeur des programmes mais également avec sa direction de recherche.
- (ii) Dans l'objectif de la préparation des examens de synthèse, nous conseillons fortement aux étudiants de suivre, à titre d'auditeur libre, les cours ECO 7001, Microéconomie avancée I, et ECO 7011, Macroéconomie avancée I.
- (iii) Il est extrêmement important de s'inscrire dans les délais qui sont impartis. Un retard systématique dans votre inscription à chaque session (y compris à l'inscription à l'activité de recherche ou en rédaction) sera interprété comme un signal négatif de votre professionnalisme et de votre éthique de travail. De plus, l'Université vous chargera des frais additionnels de 52 \$.
- (iv) Les cours à option à la maîtrise et au doctorat sont toujours susceptibles de ne pas se donner si le nombre d'étudiants inscrits est insuffisant. Il s'agit d'une raison supplémentaire pour ne pas prendre de retard dans son inscription à chaque session.

- (v) Pour valider la scolarité du programme, les doctorants doivent obligatoirement suivre un cours à sujets parmi les suivants : ECO 9200, ECO 9220, ECO 9230, ECO 9240, ECO 930A, ECO 930B, ECO 930F, ECO 930G, ECO 930J et ECO 930K.

2.2. Choix de la direction et d'un sujet de recherche et approbation éthique

L'étudiant admis dans un programme de doctorat doit choisir un directeur et un sujet de recherche, au début de la deuxième année du programme (après avoir réussi les examens de synthèse). Il complète le formulaire « *Approbaton d'un travail de recherche de cycles supérieurs* », le fait signer par sa direction de recherche et le retourne à l'assistante à la gestion des programmes. Tout changement de direction ou de sujet de recherche est soumis à la même procédure.

Pour les demandes d'approbation éthique, vous devez communiquer avec Josée SAVARD du Vice-décanat à la recherche de l'ESG : savard.josée@uqam.ca.

2.3. Rédaction de thèse

La rédaction de thèse commence dès le trimestre d'été de la première année et non à la fin de la scolarité. L'étudiant ne s'inscrit en rédaction de thèse qu'une fois la scolarité du programme terminée, incluant le cours ECO 9100, Séminaires de recherche.

2.4. Prolongations

Les prolongations ne sont pas automatiques. Elles sont exceptionnelles et doivent être autorisées par la direction de recherche de l'étudiant et la direction du programme. La demande de prolongation doit normalement être soumise un mois avant la fin du dernier trimestre marquant l'atteinte du délai maximal de la durée des études. Une prolongation entraîne automatiquement la fin de tout financement par le Département ou par le concours de bourses.

La durée normale du programme de doctorat est de 4 ans. Les prolongations supplémentaires sont accordées au cas par cas et doivent être justifiées à chaque fois. Chaque année supplémentaire entraîne une perte de privilège dans le programme afin d'inciter l'étudiant à terminer son doctorat dans un délai raisonnable. Noter qu'une durée trop longue en doctorat est généralement interprétée comme un signal négatif sur le marché du travail.

- (i) Après 4 ans à temps complet (donc 5^e année), la première année de prolongation est généralement (sauf cas particulier) accordée sans difficulté. Cependant, l'étudiant n'est plus admissible au financement du Département et de l'ESG.
- (ii) Après 5 ans à temps complet (donc 6^e année), la deuxième année de prolongation est généralement (sauf cas particulier) accordée aux étudiants qui ont besoin de temps pour la finition de leur rédaction. Cependant, l'étudiant n'est plus admissible aux tâches d'enseignement et d'auxiliaire d'enseignement.
- (iii) Après 6 ans à temps complet (donc 7^e année), la troisième année de prolongation n'est généralement pas accordée (sauf cas particulier). Elle entraîne la perte du bureau prêté par le Département et elle questionne

sérieusement sur la capacité de l'étudiant à mener à bien un travail de recherche dans un délai raisonnable.

3. Examens de qualification et conditions du maintien dans le programme

Il existe des conditions très strictes pour rester dans le programme de doctorat. L'étudiant doit respecter les conditions suivantes : une exigence de moyenne cumulative, une exigence de moyenne en économétrie, une exigence de réussite des examens de qualification et une exigence de réussite du cours ECO 9100.

3.1. L'exigence de moyenne cumulative de 2.7 / 4.3

L'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2.7/4.3 afin de ne pas être exclu du programme et cela dès la première session de la première année. Un étudiant dont la moyenne devient inférieure à 2.7 est exclu du programme. Deux échecs pendant la période de scolarité entraînent une exclusion automatique du programme.

3.2 L'exigence d'une moyenne de B+ en économétrie

Les étudiants doivent obtenir une note minimale de B+ dans le cours ECO 9035, Microéconométrie, ou ECO 9036, Macroéconométrie. Une note inférieure n'entraîne pas une exclusion du programme mais implique une obligation de reprise de l'un ou l'autre de ces cours.

3.3 L'exigence de réussite des examens de synthèse en macro/micro

Les examens de synthèse en macroéconomie et en microéconomie ont généralement lieu vers la mi-mai de chaque année. Chaque examen a une durée de 4 heures. Une reprise est possible au mois d'août. L'évaluation des examens de synthèse implique une mention Succès/Échec. L'échec à la reprise d'un des examens de synthèse mène automatiquement à l'exclusion du programme.

Un étudiant qui échoue les examens de synthèse peut demander une admission au programme de maîtrise en économie. Les cours suivis et réussis avec une note minimale de B- au doctorat pourraient être reportés dans la scolarité de maîtrise.

3.4. L'exigence de réussite au cours ECO 9100

À la fin de la troisième année, l'étudiant doit faire une présentation de son sujet de thèse devant un jury. Les modalités de cet examen sont décrites dans la section 4 du présent document. L'évaluation implique une mention Succès/Échec. Un échec à cet examen entraîne l'exclusion du programme.

4. Rédaction et examens de spécialisation

La première année du doctorat est stressante à cause d'une scolarité plus intense et la présence des examens de qualification au mois de mai. Cependant, une erreur généralement commise par les étudiants est de penser que le plus dur est derrière eux. La phase de rédaction est la plus difficile. Pour être un chercheur en économie, il est important de posséder les bases qui sont enseignées dans les cours offerts au Département, mais il est surtout important d'adopter rapidement une éthique de recherche et de travail.

Pour cela, il faut commencer à travailler sa thèse dès la fin des examens de qualification. Il faut s'informer de la littérature, savoir ce qui se fait à la frontière du domaine de recherche auquel on s'intéresse, être curieux, se poser des questions, poser des questions, avoir le souci des détails, faire preuve de rigueur mais surtout, être passionné.

4.1. Examen de spécialisation (fin de la deuxième année)

Afin de s'assurer que l'étudiant a commencé à travailler sur son sujet de recherche et afin de lui permettre d'apprendre à présenter un premier travail de recherche, à la fin de la deuxième année, l'étudiant doit passer un examen de spécialisation.

L'examen de spécialisation consiste en la réalisation d'un travail de recherche original et novateur devant aboutir à la rédaction éventuelle d'un article scientifique et constituant la base de son examen de fin de troisième année. Le travail prend la forme d'un projet d'article préliminaire avec une introduction, une revue de la littérature précise ne comprenant pas plus de trois à cinq pages, une présentation du modèle (s'il y a lieu), des données (s'il y a lieu), des méthodes d'estimation (s'il y a lieu), de la calibration (s'il y a lieu), en fonction du domaine de spécialisation choisi et de l'approche méthodologique choisie en accord avec votre direction de recherche. Le projet doit aussi contenir les principaux résultats attendus ou les résultats préliminaires et une conclusion. Le projet d'article doit prendre la forme d'un article scientifique avec une page de titre comprenant le titre préliminaire, le ou les auteurs, un résumé, les mots clés ainsi que les codes JEL (du *Journal of Economic Literature*, <https://www.aeaweb.org/jel/guide/jel.php>) et une bibliographie mise en forme.

Cet examen est une présentation orale publique du travail. La présentation prend la forme d'un mini-séminaire de recherche de 45 minutes à 1 heure. L'examen a lieu après la fin de la session et avant la fin du mois de mai. Le jury de l'examen de spécialisation est constitué de la direction de thèse de l'étudiant et d'un professeur nommé par la direction du programme. L'étudiant doit remettre son document destiné au jury au moins deux semaines avant la date prévue de la présentation.

Dans les jours suivant la présentation, le directeur de recherche remet à l'assistante à la gestion du programme une note (Succès/Échec) établie par le jury. Une fois approuvée par la direction du programme, la note sera transmise à l'étudiant.

4.2. Séminaires de recherche doctorale (fin de la troisième année)

Les étudiants doivent s'inscrire à ce cours, qui marque officiellement la fin de la scolarité de l'étudiant, au plus tard, au trimestre d'hiver de la troisième année du programme. Les étudiants s'y inscrivent après avoir réussi l'examen de spécialisation. Au terme de ce cours, les étudiants doivent avoir rédigé une proposition de thèse, c'est-à-dire le projet de ce que sera la thèse, sa structure. Plus précisément, le document doit contenir un article avancé dont la base a été présentée lors de l'examen de spécialisation (voir ci-dessus) auquel s'ajoute le projet plus ou moins avancé de deux autres articles. Les présentations auront lieu dans le cadre des séminaires internes du Département, avant la fin du mois de juin de la troisième année.

Les conditions établies pour l'examen de spécialisation (ci-dessous) s'appliquent pour cet examen avec une exigence plus forte de la part du jury, composé de la direction de recherche, de la direction du programme et d'un évaluateur nommé par la direction du programme conjointement avec la direction de recherche.

La présentation prend la forme d'un séminaire de recherche professionnel d'une durée d'une heure à une heure quinze. Il est donc important d'assister aux séminaires départementaux et aux séminaires internes pour apprendre à réaliser un tel exercice de présentation inhérente à la carrière d'un chercheur. La présence aux séminaires de recherche du Département telle que décrite dans la section 5 du présent document est une condition préalable à la présentation publique du projet de thèse. Un non-respect de cette condition peut entraîner un échec au cours ECO 9100 et pourrait mener à l'exclusion du programme.

Dans les jours suivant la présentation, le directeur du programme remet à l'assistante à la gestion du programme une note (Succès/Échec) établie par le jury. Cette note sera ensuite transmise à l'étudiant et au Registrariat.

4.3. Remarques concernant ces deux examens

- (i) Les deux travaux décrits ci-dessus sont des examens doctoraux. Les professeurs évaluent l'aptitude à la recherche et notamment l'autonomie des étudiants. Afin de lui donner le temps de fournir ses commentaires, l'étudiant doit remettre une copie du texte aux membres du jury d'évaluation bien avant la date de présentation.
- (ii) Une fois le texte remis au jury, il ne devrait pas y avoir de corrections puisque ce texte servira de base pour la présentation orale.
- (iii) Toute dérogation doit être autorisée par la direction des programmes et non par la direction de recherche.
- (iv) Une reprise de ces examens n'est pas prévue. Dans des cas exceptionnels, le jury peut accorder un délai supplémentaire à un étudiant qui éprouve des difficultés jugées hors de son contrôle et qui ont entravé sérieusement la qualité de son travail. Dans un tel cas, le délai autorisé ne devrait pas s'étendre au-delà d'un trimestre.

5. Présence aux séminaires départementaux et aux séminaires internes

Les doctorants doivent s'intégrer au Département et développer une éthique de travail et de recherche qui ne peut s'acquérir sans un très grand investissement personnel et constant. Il est inconcevable de ne pas assister aux séminaires lors de son doctorat.

Ainsi, ils doivent, à compter de la deuxième année, assister à tous les séminaires départementaux qui ont généralement lieu le vendredi après-midi et internes le mercredi sur l'heure du midi. Les doctorants de première année doivent assister à au moins 6 séminaires pendant l'année. La présence des étudiants aux séminaires sera vérifiée.

Si les séminaires sont organisés par vidéo-conférence à l'aide de logiciel Zoom, les doctorants doivent changer leur nom dans la session Zoom pour leur code permanent. Un rapport de présences détaillant les noms des participants et la durée de leur présence en minutes sera généré et envoyé automatiquement par le logiciel Zoom à la direction

du programme à la fin de chaque séminaire. Si les séminaires sont organisés en présentiel, une feuille de présence sera rendue au secrétariat après chaque séminaire. Ces données vont être compilées et analysées par la direction du programme pour s'assurer que l'exigence d'assister aux séminaires est observée pour chaque trimestre.

Seulement deux absences non justifiées aux séminaires seront tolérées. Tout nombre d'absences non justifiées supérieures à deux entraînera la fin des financements et des autorisations de prolongation.

Il devrait être inutile d'en arriver à de telles conséquences, mais l'expérience montre que l'éthique de travail et de recherche ne s'acquiert pas automatiquement.

Chaque semaine, un courriel intitulé « Activités de la semaine » vous sera transmis.

La liste des séminaires est disponible à l'adresse suivante :

<https://economie.esq.uqam.ca/activites/seminaires-departementaux-internes/>

6. Financement

Différents concours de bourses sont offerts: ESG³, CRSH, FQRSC, CIQSS, Fondation UQAM. Les bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires sont offertes automatiquement aux étudiants étrangers. Les doctorants bénéficient également d'une bourse de 13,000 \$ sur 3 ans. Afin de conserver ses droits à l'obtention d'une bourse offerte par l'ESG ou bien par le Département, l'étudiant(e) doit conserver une moyenne cumulative supérieure à 3.2 / 4.3, et cela dès la fin de la première session.

<https://bourses.uqam.ca/soutien-universel-doctorat/>

<https://bourses.uqam.ca/bourses-dexoneration-des-droits-majores-pour-etudiants-etrangers-au-doctorat/>

Les étudiants n'ont pas à payer les frais de scolarité majorés inscrits sur leur facture étudiante. La bourse d'exemption sera versée seulement après la date d'abandon (11 novembre), les étudiants doivent déduire le montant des frais majorés et payer la différence en respectant les dates fixées par l'Université.

Il relève de la responsabilité de l'étudiant de préparer son dossier de candidature et de le déposer dans les dates prévues. Pour vous aider dans cette préparation, vous pouvez vous référer au site de l'ESG :

<https://esq.uqam.ca/larecherche/financez-vos-etudes/>

Pour toutes questions relatives aux programmes de bourses, vous pouvez communiquer avec Josée SAVARD du Vice-décanat à la recherche :

bourses-esq@uqam.ca

Les étudiants peuvent également offrir leurs services au Département des sciences économiques comme auxiliaire d'enseignement pour de la correction, démonstration et surveillance d'examens. Pour les postes de correction et de démonstration, il est obligatoire de poser sa candidature en ligne suite aux courriels envoyés en début de session. Pour la surveillance d'examens, vous devez obligatoirement utiliser le formulaire électronique et le retourner en cliquant sur *envoyez le formulaire* :

<https://economie.esq.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/54/2017/08/Auxiliaire-denseignement-Surveillances.pdf>

Il est important de noter qu'un étudiant peut enseigner une charge de cours par année, à partir de la deuxième année de son doctorat. Pour ce faire, il lui est fortement suggéré d'avoir fait ses preuves en donnant au préalable des séances d'exercices ou de laboratoire. L'attribution d'une nouvelle charge de cours est sujette à des évaluations d'enseignement de bonne qualité.

Étant donné la charge de travail très lourde, il n'est pas recommandé de prendre des contrats d'auxiliaires d'enseignement en première année de doctorat.

7. Préparation au marché du travail

Les doctorants en dernière année du programme et dont la thèse est sur le point d'être terminée peuvent s'inscrire sur le marché de l'emploi académique. Ce marché du travail, le Job Market, n'est pas un marché sur lequel on se présente sans préparation et sans en connaître les codes, les normes et les ficelles.

Pour en apprendre les modalités, il vous est suggéré de communiquer avec le professeur Étienne Lalé. Après consultation et accord de votre directeur de thèse, il est primordial de prévenir le directeur du programme dès que vous êtes prêt pour le marché du travail. La recherche d'emploi pour un doctorant reste une démarche individuelle. Afin de mieux préparer les doctorants au processus de recrutement, certaines activités sont prévues par la direction du programme selon l'échéancier suivant :

Juin :

- Réunion d'information avec Étienne Lalé. Des « slides » détaillées sont transmises aux étudiants.

Juillet et Août :

- Rencontre avec le directeur de thèse pour discuter de l'opportunité de se présenter sur le marché au cours de l'année à venir et discuter du/des marché(s) à viser.
- Le cas échéant, prise de contact avec des référents académiques pour la rédaction d'une lettre de recommandation venant appuyer la candidature sur le marché.
- Préparation du matériel de candidature au Job Market :
 - Une page web personnelle de candidature au Job Market ;
 - Un CV à jour au format académique ;
 - Un « research statement » et un « teaching statement » ;
 - Le « Job Market paper » ;
 - Les autres articles rédigés pendant la thèse.

Septembre :

Inscription aux conférences

- de l'American Economic Association (<https://www.aeaweb.org/conference/>)
- ainsi que de la Canadian Economics Employment Exchange (<https://www.economics.ca/cpages/jobs-employment-exchange>).
- Dépôt du « Job Marker Paper » par les étudiants à un comité, composé de la direction de recherche et de deux professeurs, pour lecture et inscription sur le site WEB du Département des noms des étudiants sur le marché du travail (CV, Job Marker Paper, noms des référents académiques, description de la recherche et des tâches d'enseignement).

Septembre/Octobre :

- Dès septembre, dépôt des candidatures auprès des institutions à partir des sites comme <https://econjobmarket.org/> ainsi que des offres sur Job Openings for Economists (<https://www.aeaweb.org/joe/>).
- Entrevues fictives avec des membres du Département.

Novembre :

- Présentation de séminaires fictifs dans la série des séminaires internes (l'organisation des séminaires et la réservation d'une date devraient être la responsabilité de l'étudiant et de sa direction de recherche en collaboration avec le Secrétariat des cycles supérieurs en économie).

Il est important de comprendre que la préparation au Job Market ne doit pas se faire au dernier moment. Pour obtenir de bonnes références, il faut démontrer sa capacité à mettre en œuvre un programme de recherche solide, faire preuve de professionnalisme pendant la durée de son doctorat et posséder une éthique de travail. Le « Job Market paper » est l'article que vous serez amené à présenter sur le marché du travail si vous obtenez des invitations en séminaires. Il faut le maîtriser parfaitement, le présenter plusieurs fois et le retravailler autant de fois que possible car sa présentation constitue le signal de votre niveau de chercheur mais aussi de pédagogue.

Tout étudiant qui ne respecte pas les échéances imposées par le calendrier ci-dessus perdra l'appui du Département et du programme dans sa recherche d'emploi.

8. Dépôt de la thèse et soutenance

Une thèse doit respecter le Guide de présentation des mémoires et des thèses disponibles sur le site du Département, tant pour la présentation que pour la qualité du français. La thèse doit être rédigée avec le logiciel LaTeX.

<https://economie.esq.uqam.ca/vie-etudiante/>
vie étudiante – ressources pour les étudiants

Il est nécessaire d'avoir obtenu l'autorisation de la direction de recherche pour le dépôt de la thèse. L'étudiant doit lui remettre une copie pour relecture avant le dépôt officiel - prévoir un minimum de deux à trois semaines. La direction de recherche pourra ensuite soit autoriser le dépôt ou demander à l'étudiant de faire d'autres corrections ce qui l'obligera peut-être à se réinscrire et, si nécessaire, demander une prolongation.

Les dépôts de thèse se font maintenant virtuellement sur le portail étudiant – *onglet Dépôt d'un travail de recherche*.

Les membres du jury disposent de trois mois pour remettre leur rapport d'évaluation. Si tous les membres du jury demandent des corrections APRÈS soutenance, les rapports d'évaluation sont envoyés à l'étudiant et à la direction de recherche.

La direction de recherche et la direction des programmes peuvent organiser la soutenance. Il faut prévoir un délai minimal de trois semaines pour la procédure administrative et pour permettre à l'étudiant de bien se préparer.

Si un ou plusieurs membres du jury demandent des corrections avant soutenance, l'étudiant devra apporter les corrections demandées et faire relire par sa direction de recherche. Par la suite, la soutenance pourra être organisée.

9. Informations générales

En cas de difficultés ou de problèmes de tout ordre, n'attendez pas !
Communiquez avec l'assistante à la gestion des programmes rapidement. Si nécessaire, vous pourrez également entrer en communication avec le Directeur du programme.

Tous les cours du trimestre d'automne auront lieu en ligne et à distance.
Nous n'avons aucune information concernant les cours du trimestre HIVER 2021.

Compte-tenu de la situation actuelle liée à la Covid-19, nous travaillons à maintenir les services en favorisant le travail à distance. Des modifications pourront être apportées en fonction de l'évolution de la situation.

Merci de votre compréhension, notamment concernant les délais de réponses.

Pour rester informé sur l'état de la situation à l'UQAM en lien avec le coronavirus (COVID-19), nous vous invitons à consulter régulièrement :
<https://covid.uqam.ca/faq/>

Pour toutes questions au sujet des documents d'immigration, vous devez contacter Yannick RICHER du Service d'accueil aux étudiants étrangers :
richer.yannick@uqam.ca

Note au lecteur : le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Directeur des programmes :
Assistante à la gestion des programmes :

Pavel SEVCIK
Martine BOISSELLE

/mb septembre 2020

Y:\Doctorat\RÈGLES CHEMINEMENT - doctorat\203\Règles cheminement doctorat - septembre 2020.docx